LETTRE ECONOMIQUE

N°396—SEPTEMBRE 2019

EDITO : DÉSARROI AGRICOLE… VOIRE PLUS

L'été a été chaud. Très chaud. Pas seulement sur le plan climatique. Sur le plan disons social, et plus spécifiquement agricole. Chaleur dans les esprits des agriculteurs qui voient de plus en plus rouge, ou, qui, plus généralement, tombent dans le désarroi le plus total. En cause ? Certes il y a les marchés, l'agribashing, les règlementations drastiques qui pèsent sur les conditions de production, la sécheresse… C'est surtout que les agriculteurs s'aperçoivent et touchent du doigt les effets délétères de la géopolitique, et semblent bien démunis pour inverser des tendances lourdes.

CÔTÉ ATLANTIQUE

Le printemps 2018 restera dans les annales de l'histoire de la mondialisation comme une sorte de tournant. La décision de Donald Trump de déclarer une guerre commerciale sans merci à l'un des principaux adversaires des Etats-Unis d'Amérique a déclenché un tsunami économique, dont les effets collatéraux géopolitiques sont de plus en plus tangibles. De mesures tarifaires en actes de rétorsion, les deux géants de l'économie mondiale ont saccagé le marché du soja. Déjà touchés par des récoltes abondantes porteuses d'une chute des prix, les agriculteurs américains vivent depuis un an avec la contraction de leurs débouchés à l'exportation en soja (mais aussi en viande porcine, en sorgho, en produits laitiers, en coton…). Exportant moins, voire beaucoup moins, les producteurs voient leur revenu plonger, accentuant une tendance engagée depuis déjà quelques années.

Bref, les agriculteurs américains, qui ont pourtant massivement voté pour Trump, sont en colère. Il suffit de parcourir la presse locale, celle des Etats à dominante rurale, pour prendre la mesure de leur désarroi, au point que les producteurs s'en prennent désormais à l'USDA, menaçant même physiquement les fonctionnaires en visites, qui ont pour finalité de recenser l'état des récoltes annuelles.

CÔTÉ EUROPÉEN

L'entrée en application provisoire du CETA, cet Accord de libre-échange signé entre Bruxelles et Ottawa, a été partiellement ratifié par la France, par l'Assemblée Nationale, à une courte majorité. L'UE ouvre donc son marché aux produits canadiens, et notamment à la viande bovine. Les producteurs canadiens ne sont pas pour autant plus calmes, notamment les éleveurs laitiers. Face au risque de voir entrer des produits laitiers européens (17 500 tonnes de fromages), ils ont obtenu, après moultes actions syndicales, de leur gouvernement des aides pour un montant de 1,7 milliard de dollars. Preuve que dans certains pays on se préoccupe de la préservation des élevages. En France, les agriculteurs ont réagi vigoureusement, en s'en prenant aux permanences de leurs élus parlementaires, renouant avec des pratiques que les historiens qualifient « d'insurrectionnelles », mais que l'on croyait disparu pour longtemps.

Un malheur n'arrivant jamais seul, l'UE signe en juin 2019 un Accord avec le MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Là aussi, la viande bovine, mais pas qu'elle, cristallise les réactions hostiles. Les réactions négatives dépassent le cadre de l'agriculture, certains citoyens estimant que, le Brésil de Bolsonaro étant coupable de dégrader un climat déjà bien abîmé, il faudrait stopper les importations de soja en provenance du Brésil, oubliant au passage que 50% des graines de soja importées par l'UE proviennent des Etats-Unis contre 35% du Brésil, et que, pire encore, cette dépendance au soja américain remonte au début des années 1960. On doit cette évolution à l'accord obtenu par Trump lors de sa rencontre avec Juncker en juillet 2018, date à partir de laquelle les importations européennes de soja en provenance des Etats-Unis ont doublé.

Le constat est sans appel. L'économie agricole mondiale est entrée en zone de grande turbulence. La guerre commerciale a des effets que l'on ne soupçonne pas. Les agriculteurs sont comme pris en otages d'une décision américaine de sanctionner Pékin, qui a des répercussions jusque dans leurs exploitations. Car s'en prendre au Brésil, comme le fait la France, ne serait-ce pas une façon pour Washington de compenser, au moins partiellement, le marché chinois perdu du soja en exportant davantage vers l'UE et détourner l'attention vers le Brésil ? Pour l'UE, signer des Accords commerciaux un peu partout, en Asie (Japon, Vietnam…), en Amérique Latine ou Centrale… n'est-ce pas une opportunité pour occuper des espaces économiques plus ou moins laissés vacants par Washington au gré des Présidences ? Superposant les retraits géopolitiques opérés depuis Bill Clinton afin de se concentrer sur la seule montée en puissance de Pékin, et les Accords de libre-échange signés par Bruxelles, on s'interroge, la vie économique et diplomatique étant faite d'un peu de hasard et de beaucoup de stratégie.

Désarroi agricole…c'est un euphémisme. Secouée, agitée, la rentrée agricole l'est pleinement. Elle l'est du fait de la sécheresse, des prix annoncés en baisse qui rompent avec l'euphorie des marchés d'il y a dix ans, mettant ainsi fin à ce que l'on avait appelé le cycle haussier durable des prix agricoles, et pour bien d'autres raisons encore, ne serait-ce que l'interminable et rocambolesque sortie du Royaume-Uni de l'UE. Mais elle l'est surtout par les forces telluriques de la géopolitique, illustratives des sinistres desseins des Etats qui nourrissent une conflictualité commerciale destinée à préserver leurs intérêts, et dont on ignore totalement l'issue, du fait des défaillances inhérentes à la gouvernance mondiale.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Contact : Thierry Pouch

Chambres d'agriculture France (APCA)
9 avenue George V, 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10 / Fax : 01 53 57 10 05
Email : accueil@apca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public, Siret : 180070047 00014
www.chambres-agriculture.fr
Avec la participation financière du CasDAR

Mise en page :
Quentin Mathieu

TAXE GAFA, OU LA GUERRE AGRICOLE FRANCO-AMÉRICAINE

Le dernier sommet du G7 à Biarritz s'est déroulé dans une ambiance relativement délétère entre les représentants des différents pays, signe de tensions exacerbées, en particulier sur les thèmes environnementaux et commerciaux. L'annonce d'un accord entre le président français et son homologue américain sur la taxation des GAFA (pour Google, Amazon, Facebook et Apple) ne lève toujours pas les doutes sur les menaces de rétorsions américaines concernant les produits agricoles français.

La filière viticole française observait avec craintes la tenue du sommet de G7 en perspective des discussions entre les Présidents Emmanuel Macron et Donald Trump à propos des contentieux opposant la France et les États-Unis sur des sujets commerciaux intimement liés entre eux. Quelques éléments de compréhensions sont nécessaires pour appréhender ce lien entre Airbus, les géants du numérique, les vins et les fromages français.

BY ORDER OF THE 301 SECTION

La section 301 du Trade Act de 1974 est une procédure sous la gouvernance du Bureau du représentant américain au commerce (USTR) autorisant le Président américain à « prendre toutes les mesures appropriées, y compris des représailles, pour obtenir le retrait de tout acte [...] qui enfreint un accord commercial international, est injustifié, déraisonnable ou discriminatoire et qui alourdit ou restreint le commerce américain ». Cette procédure, déjà enclenchée contre la Chine l'an dernier, prend désormais pour cible et pour la première fois la France avec son projet de taxation des firmes multinationales du secteur du numérique, visant majoritairement des entreprises américaines. La particularité de cette procédure est qu'elle est unilatérale et donc exclue du champ de compétences de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'aboutissement de cette mesure se traduirait par une hausse tarifaire sur des produits dont le pays ciblé dispose d'un avantage comparatif, en l'occurrence les vins et les fromages pour la France. En outre, cette décision est à mettre en parallèle avec le contentieux opposant Boeing et Airbus (dont l'arbitrage passe ici par l'organe de règlement des différends de l'OMC) et dont le président américain, par la voix de l'USTR, proposait déjà une première série de hausse des droits de douanes sur les produits français cités précédemment de 25 %.

Dans le cadre de la procédure 301, les documents et notes de l'USTR prévoient une hausse supplémentaire de ces tarifs et de les monter de 45 à 54 % pour les vins (voire 70 % pour le champagne) et de 35 à 45 % sur les fromages français. Une menace sérieuse donc pour les viticulteurs français, les USA captant à eux seuls près de 18 % du total des exportations françaises de vins, et dont les expéditions ont progressé en moyenne de 10 % sur ces quatre dernières années (graphique). En 2018, ces exportations ont d'ailleurs atteint un niveau record avec plus d'1,7 million d'hectolitres importé par les opérateurs américains et un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros pour la filière.

PAS DE FUMÉE SANS FEU

Ces difficultés potentielles sont à mettre en perspective avec les récoltes attendues dans les exploitations viticoles françaises.

Graphique - Exportations françaises de vins vers les USA

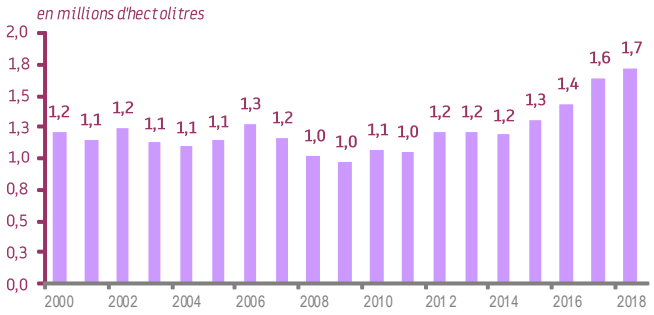

2308 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : Eurostat

Alors que les vendanges débutent en cette fin d'été, les estimations de récoltes apparaissent très mauvaises pour l'année 2019. La faute aux incidents climatiques et aux nombreux dégâts dans les vignobles, affectés successivement par du gel, des épisodes de grêle et même de tempêtes et d'incendies particulièrement violents dans certains bassins de production. L'intense sécheresse estivale entraîne un stress hydrique qui va impacter la maturité des raisins, alors que les vignes ont été largement malmenées par les aléas cités plus hauts. La production est donc attendue en baisse à 43,4 millions d'hl, soit un niveau 12 % inférieur à la récolte 2018 et 4 % en dessous de la moyenne quinquennale (graphique 2). Si les stocks disponibles permettraient de compenser le déficit de production et de soutenir l'activité commerciale à l'exportation, les inquiétudes de la filière sont légitimes en cas de perturbation des échanges vers le débouché américain.

A la sortie du dernier sommet du G7, la diplomatie française se félicitait de l'accord trouvé entre les Présidents français et américain selon lequel la taxe GAFA française sera levée une fois acté le projet de taxation mondiale du numérique encadré par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'échéance 2020. La France concède également à reverser les recettes fiscales excédentaires aux firmes imposées (si le taux de prélèvement fixé à 3 % du chiffre d'affaires de ces firmes apparaît supérieur au seuil recommandé par l'OCDE), ce qui en soi représente une victoire diplomatique pour le président américain. Pour autant, les menaces de sanctions commerciales à l'encontre des vins français sont loin d'être ajournées.

D'une part, cette déclaration de principe s'apparente à un fléchissement de la position française, qui se voulait porteuse d'un projet novateur et souverain. D'autre part, parce que la procédure en section 301 est toujours en cours et que la volonté du Président américain de présenter un bilan flatteur de sa politique étrangère en vue des prochaines élections en 2020 ne stoppera pas ces attaques contre ses concurrents commerciaux. Le vin français serait la victime idéale pour flatter l'électorat rural et en particulier les producteurs de vins californiens, une des principales bases du soutien du Président Trump et dont la confiance a été quelque peu affectée par les dommages collatéraux de sa politique commerciale envers la Chine : taxes sur l'aluminium et exclusion du chinois Huwaii du marché américain, rétorsions commerciales chinoises en retour sur les produits agricoles américains. L'agriculture est donc plus que jamais un instrument de géopolitique, au risque de prendre en otage ses principaux acteurs que sont les agriculteurs.

Contact : Quentin Mathieu

NOUVELLE ANNÉE DE SÉCHERESSE POUR LES ÉLEVEURS FRANÇAIS

La sécheresse a de nouveau frappé l'agriculture française, et plus particulièrement ses élevages. Gestion des fourrages, efficacité des dispositifs assurantiels… autant de sujets qui reviennent malheureusement à nouveau sur le devant de la scène.

Cela n'aura échappé à personne, cet été a été marqué par deux épisodes de canicule inédits, établissant de nouveaux records en certains endroits. Les températures sont restées élevées tout au long de l'été – 2019 se hisserait ainsi au troisième rang des étés les plus chauds selon Météo France. A cela s'ajoute un déficit pluviométrique marqué. Les sols superficiels sont asséchés sur une grande partie du pays. Cette sécheresse a impacté la croissance de l'herbe. Le service statistique du Ministère de l'Agriculture, Agreste, estimait ainsi que l'avancée de la pousse d'herbe au 20 août 2019 était de 14% inférieure à celle de la période de référence 1982-2009. La quasi-totalité des régions fourragères sont touchées par ce déficit.

TRAGIQUE DE RÉPÉTITION

2019 a malheureusement comme un air de déjà vu dans de nombreuses régions d'élevage. La sécheresse fait suite à celle de l'année dernière qui avait abîmé les prairies et impacté la production de fourrages au printemps 2019. Ce nouvel épisode climatique aggrave donc une situation déjà dégradée. Les sécheresses se succèdent et fragilisent les systèmes fourragers, mettant à mal les trésoreries des agriculteurs.

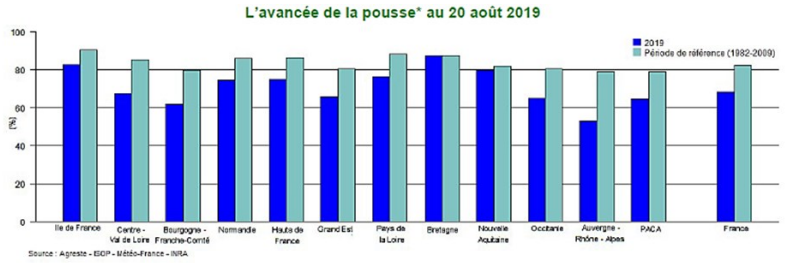

*Pousse cumulée en juillet, depuis le début de la campagne, en % de la pousse annuelle de référence

Certains éleveurs ont déjà du puiser dans leurs stocks – s'ils avaient été en mesure d'en constituer – d'autres ont été contraints de se procurer des fourrages à l'extérieur. Lorsque ces options ne sont plus envisageables, il reste la décapitalisation d'une partie du cheptel.

42 DÉPARTEMENTS RECONNUS PAR LES CALAMITÉS AGRICOLES EN 2018

L'an passé, plus d'une quarantaine de départements avait été reconnue en calamités agricoles pour la sécheresse sur les prairies. En juin 2019, ce sont près de 40 000 éleveurs qui avaient ainsi déposé une demande d'indemnisation. Le fonds des calamités (alimenté par les agriculteurs à travers une taxe additionnelle sur les assurances agricoles obligatoires) avait débloqué une enveloppe prévisionnelle de près de 200 millions d'euros pour indemniser les éleveurs. Une indemnisation qui ne représente que 28% des pertes – les dommages totaux s'élèveraient ainsi à plus de 700 millions d'euros. Le reste des pertes a donc dû être couvert par la baisse de la rémunération de la main d'œuvre familiale, le report d'investissements, ou encore par le recourt à l'emprunt.

Le dispositif des calamités montre aujourd'hui des limites. La réglementation actuelle impose que l'aléa climatique ne se répète pas plus de tous les dix ans dans le secteur pour que le caractère exceptionnel soit vérifié. C'est une condition *sine qua none* à la reconnaissance d'une zone en calamité agricole. Dans un contexte d'augmentation de la fréquence des événements climatiques intenses, cela pourra de plus en plus constituer un point de blocage pour le traitement des dossiers.

Des éleveurs se retrouvent donc face à des conditions climatiques difficiles pour la deuxième année consécutive. Le risque pour les exploitations poly-sinistrées est d'entrer dans un enchaînement infernal : une trésorerie affaiblie par des aléas à répétition qui met à mal la possibilité de s'approvisionner en fourrages à l'extérieur, contraignant à décapitaliser à des prix qui ne sont pas toujours attractifs, et, *in fine*, une capacité d'investissement réduite, pouvant altérer le développement des exploitations à long terme. Les conséquences d'une année de sécheresse peuvent ainsi se répercuter sur la capacité de production et se faire sentir sur les années à venir.

TROUVER DES SOLUTIONS POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DES EXPLOITATIONS

Les Chambres d'agriculture se mobilisent pour accompagner les agriculteurs. Cela se traduit par un appui technique pour traiter le court et moyen terme – bilans fourragers, suivi de parcelles, conseil en alimentation, accompagnement vers plus d'autonomie fourragère, articles techniques – mais aussi de la facilitation pour l'approvisionnement en fourrages. La France agricole retient son souffle et espère que les conditions climatiques de ces prochaines semaines permettent une repousse efficace et de limiter quelque peu les dégâts.

Force est de constater que nous entrons dans une phase d'incertitudes croissantes en matière de climat. Cette année a déjà vu se succéder gel, grêle, pluies violentes, sécheresse… L'avenir des exploitations est en jeu, puisque toutes les filières sont concernées. Devant cette urgence, des réflexions sont en cours au niveau national sous l'égide du Ministre de l'Agriculture, avec pour finalité l'amélioration de la protection des systèmes de production face aux aléas climatiques. Parmi les leviers proposés par les Chambres d'agriculture : travailler en priorité à l'amélioration de la résistance des systèmes de production aux aléas climatiques en accompagnant les transitions et en soutenant la prévention, et proposer des outils de couverture des coups durs adaptés à chaque type de production.

Contact : Marine Raffray

LE TAUX DE LA PEUR

La décision de la Banque Centrale américaine (Federal Reserve System, ou FED) d'abaisser son taux d'intérêt directeur de 0,25 % a eu pour conséquence de rendre négatif l'écart entre les taux d'intérêt de court terme et de long terme. Suffisant pour annoncer une nouvelle crise économique d'envergure ?

Le calcul de l'écart entre les taux d'intérêt à court terme et à long terme est un indicateur macroéconomique régulièrement utilisé pour traduire la confiance des investisseurs envers l'activité économique future. Un écart positif est lié à des perspectives d'inflation et d'une activité économique soutenue, engageant les investisseurs à placer leurs capitaux sur des actifs à long terme. Au contraire, un écart de rendement négatif indique une possibilité de déflation à venir, soit un ralentissement voire une récession. On dit alors que la « courbe » des taux s'inverse, et qu'elle est probablement le signe précurseur d'un ralentissement ou d'une récession à venir pour un pays, le taux de long terme correspondant au taux fixé sur les titres obligataires émis par les États, et traduisant ainsi sa capacité à rembourser ses créanciers. Chaque inversion de cette courbe aux États-Unis s'est systématiquement traduite par une récession à l'échelle mondiale sur ces 60 dernières années (8 fois sur 9 plus exactement)[1]. Or, la décision de la FED d'abaisser son taux de long terme fin juillet 2019, impulsée par un président Trump insatisfait des moyens déployés par celle-ci pour soutenir l'économie américaine, a de nouveau fait basculer cette courbe dans le négatif (graphique). Les craintes d'une nouvelle crise à moyen terme d'ici 2020 sont d'ores et déjà tangibles sur les marchés financiers, amenant d'ailleurs à un regain d'intérêt pour la valeur refuge qu'est l'or, dont les cours se sont accrus de 20 % depuis mai 2019, atteignant plus de 44 500 $ le lingot.

Graphique - Ecart des taux d'intérêt américains à 10 ans vs 3 mois

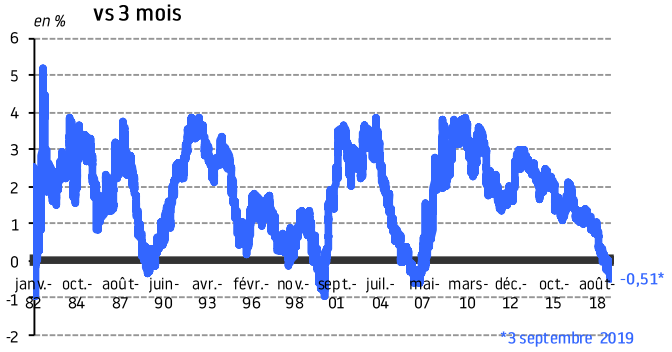

505 - Chambres d'Agriculture -Études économiques — source : FED

Les taux à long terme des autres pays occidentaux suivent également des trajectoires similaires, avec parfois des taux d'intérêt négatifs sur les emprunts obligataires à 30 ans comme en Allemagne à la fin du mois d'août. Le poumon économique de la zone euro est d'ailleurs entré en récession, les turbulences de la guerre commerciale sino-américaine ayant significativement ralenti son activité à l'exportation. Toutes les alertes sur ces indicateurs sont à prendre en considération pour les acteurs agricoles. Une nouvelle phase de récession entraînerait des dommages collatéraux dévastateurs, dans un contexte où les marchés agricoles sont déjà sous une tension extrême avec la guerre commerciale et l'abondance des productions agricoles à l'échelle mondiale, en particulier sur le blé : ralentissement du commerce de produits agricoles, redressement brutal des taux d'intérêt qui grèverait l'investissement, instabilité monétaire dans les pays importateurs de denrées, crise financière dans les pays exportateurs comme en Argentine… Une vigilance accrue sera donc essentielle pour anticiper un scénario malheureusement fort bien connu, d'autant plus au regard des marges de manœuvres désormais réduites des États et des Banques centrales. **Contact : Quentin Mathieu**

Ciseau des prix

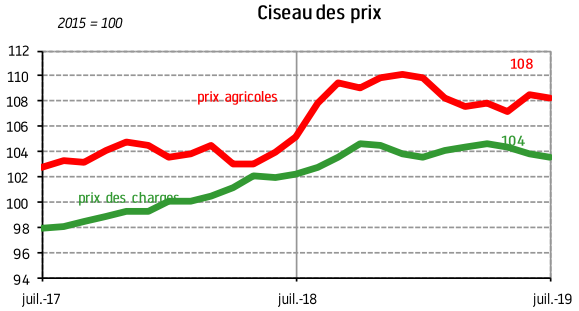

APCA - Etudes économiques — source : INSEE

Prix agricoles et alimentaires

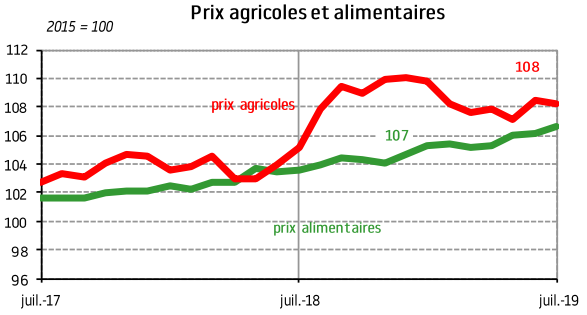

APCA - Etudes économiques — source : INSEE

% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix agricoles	0,5%	3,0%	5,0%
prix des charges	-0,3%	2,9%	5,4%
inflation	-0,2%	1,4%	5,8%
	-0,2%	1,1%	3,4%

Solde agroalimentaire

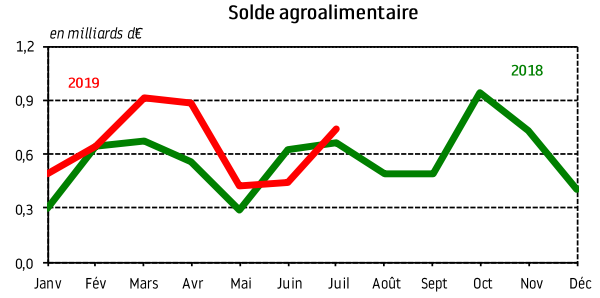

APCA - Etudes économiques — source : Douanes

Exportations agroalimentaires

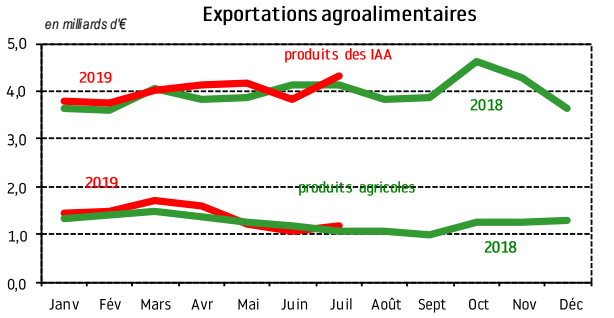

APCA - Etudes économiques — source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	**En juillet**	**Cumul 7 mois**
2019	**0,736**	**4.541**
2018	**0,660**	**3.742**

[1]Lawrence H. Officer ,"What Was the Interest Rate Then? A Data Study." Available at https://www.economics.utoronto.ca/munro5/intereststudy.pdf, 2014.